



ALERTE PRESSE

PARIS MEDIA CENTRE : ACCRÉDITEZ-VOUS AU CENTRE DES MÉDIAS DE LA VILLE-HÔTE DES JEUX DE PARIS

12 avril 2024 – A partir d'aujourd'hui, la période d'accréditation est ouverte pour accéder au Paris Media Centre. Hébergé au Carreau du Temple, en plein cœur de Paris, l'accréditation vous donnera accès aux meilleures conditions de travail possible, ainsi qu'à un ensemble de services et contenus exclusifs.

Merci de bien vouloir noter que les accréditations seront clôturées le 1^{er} mai 2024. Aucune accréditation ne pourra être prise en compte au-delà de cette date. L'inscription au site mediacentre.paris constitue la première étape pour demander l'accréditation, mais ne s'y substitue en aucun cas.

Le Paris Media Centre accueillera des médias du monde entier lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En plein cœur de Paris, le Centre vous proposera de (re)découvrir la ville-hôte, avec un programme de contenus exclusif et thématique, dévoilé prochainement. Chaque jour, vous pourrez y retrouver :

- Morning briefings
- Conférence de presse
- Press tours
- Ateliers
- Événements

Pour accueillir les professionnelles et professionnels des médias dans les meilleures conditions, le Paris Media Centre offrira :

- Stations de travail et espace de travail silencieux
- Casiers de rangement
- Studio de TV & radio
- Wi-Fi renforcé, ainsi que de nombreuses connexions filaires

Le Centre mettra également à disposition différentes prestations gratuites :

- Easy Filming Pass
- Accompagnement aux tournages
- Stand-up positions
- Conciergerie
- Café illimité
- Méditation, yoga, étirements, massages

Le Paris Media Centre accueillera également un **restaurant**. Seule la restauration reste à prendre en charge.

CONDITIONS D'ACCREDITATION

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre, les personnes qui font la demande d'une accréditation doivent être des professionnels qui représentent des organisations de médias de bonne foi, répondant aux critères ci-dessous.

Pour obtenir une accréditation au Paris Media Centre, toute personne souhaitant s'accréditer doit :

- transmettre des informations vérifiables concernant la portée de l'organisme de presse (tirage papier **OU** audiences radio/tv **OU** audiences numériques **OU** diffusion pour les agences de presse **ET** réseaux sociaux)

Puis, **en fonction de l'organisme de presse**, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre en plus les pièces suivantes (format PDF ou hyperliens), **en français ou en anglais**

PRINT & ONLINE	2
Pour les journalistes de presse écrite.....	2
Pour les journalistes de presse en ligne.....	2
Pour les journalistes pureplayers diffusant du contenu vidéo	3
RADIO, TV, PHOTOGRAPHIE, INDEPENDANTS & CREATEURS DE CONTENU	3
Pour les représentants des médias radio et télévision	3
Pour les représentants de sociétés de production audiovisuelle indépendantes	3
Pour les photographes.....	3
Pour les indépendants.....	3
Pour les créateurs de contenu	3
☰ pour X (Twitter) et les plateformes Meta (Instagram, Threads, Facebook).....	3
☰ pour YouTube.....	3
☰ pour TikTok.....	3

PRINT & ONLINE

Pour les journalistes de presse écrite : un document réunissant trois (3) articles signés et publiés au cours des 12 derniers mois, ainsi qu'une copie de la publication.

Pour les journalistes de presse en ligne : les représentants des organismes de presse en ligne doivent fournir trois (3) articles signés et publiés sur leur site Web au cours des six (6) derniers mois ; concernant le site web :

- Le site web doit appartenir à un organisme de presse reconnu, avoir une adresse postale précise et vérifiable, ainsi qu'un numéro de téléphone ;
- Le site web doit publier au moins 60 % d'actualités, de commentaires ou d'analyses originales ;
- Le site web doit être mis à jour au moins trois fois par semaine ;
- Les publications en ligne peuvent être issues d'organes de presse ou de blogs en plus des conditions mentionnées ci-dessus.

Pour les journalistes pureplayers diffusant du contenu vidéo, sur leur plateforme ou via les réseaux sociaux, merci de bien vouloir vous référer à la catégorie «représentants des médias radio et télévision».

RADIO, TV, PHOTOGRAPHIE, INDEPENDANTS & CREATEURS DE CONTENU

Veillez noter que les équipes de télévision, radio, de sociétés de production audiovisuelle, les photographes et créateurs de contenus, devront également fournir la **liste détaillée des équipements** qu'ils envisagent d'introduire au sein du Paris Media Centre.

Pour les représentants des médias radio et télévision : un document réunissant trois (3) reportages diffusés au cours des 12 derniers mois. Les ingénieurs du son, producteurs et techniciens peuvent soumettre les reportages auxquels ils ont participé pour appuyer leur demande.

Pour les représentants de sociétés de production audiovisuelle indépendantes : une lettre d'engagement de l'organisme de diffusion, production ou distribution qui a l'intention de diffuser leur travail. Le projet doit avoir un lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour les photographes : présenter six (6) coupures de presse originales, OU photos avec les crédits de l'organisme émetteur, publiées au cours des 12 derniers mois.

Pour les indépendants : une lettre d'engagement et une preuve d'acceptation par un organisme de presse ou une publication spécifique. La demande d'accréditation des journalistes ou photographes indépendants doit clairement indiquer que le demandeur est en mission auprès d'un organisme de presse ou travaille pour une publication spécifique.

Pour les créateurs de contenu : fournir un lien vers les plateformes de contenu et présenter au moins trois (3) contenus publiés sur les réseaux sociaux au cours des 3 derniers mois ; les créateurs de contenu doivent également :

- référer à une entreprise enregistrée, avoir une adresse postale précise et vérifiable, ainsi qu'un numéro de téléphone ; montrer qu'ils publient régulièrement du contenu (au moins 2 à 3 contenus par semaine) ;
- **pour X (Twitter) et les plateformes Meta (Instagram, Threads, Facebook)** : un minimum de 25 000 abonnés et un taux d'engagement de 5 à 6 % sont nécessaires pour être considéré comme éligible ;
- **pour YouTube** : un minimum de 50 000 abonnés et avec minimum 2 500 vues par vidéo sont nécessaires pour être considéré comme éligible ;
- **pour TikTok** : un minimum de 200 000 abonnés et un taux d'engagement de 10 % sont requis pour être considéré comme éligible ;
- publier du contenu lié aux sujets d'intérêt du Paris Media Centre (sport, tourisme, culture, etc.).

Ces éléments doivent être envoyés au format PDF, en français ou en anglais. **Tout envoi de pièce justificative dans un autre format ne pourra pas aboutir à une autorisation d'accréditation.**

Merci de bien vouloir noter que :

- Les publications qui constituent des outils de sensibilisation ou de plaidoyer d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'associations à but non lucratif ne sont pas admissibles à l'accréditation des médias ;
- La double accréditation (en tant que représentant de la presse et/ou délégué et/ou ONG) n'est pas autorisée.

Merci de bien vouloir noter que les accréditations seront clôturée le 1^{er} mai 2024. Aucune accréditation ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

La validation des accréditations se fera dans un second temps, et sera notifiée par e-mail. Pour rappel, les inscriptions au site ne constituent pas une accréditation.

Destiné aux journalistes accrédités et non accrédités aux épreuves officielles des Jeux, le Paris Media Centre, accueillera les médias du 19 juillet au 11 août puis du 24 août au 8 septembre. Proposé par la ville-hôte, le Centre offre des conditions de travail optimales grâce à une multitude de services et de contenus exclusifs, consultables [sur ce lien](#).

Rendez-vous sur www.mediacentre.paris pour vous inscrire dès à présent puis demander votre accréditation.

Contacts :

L'équipe Paris Media Centre - press.mediacentre@paris.fr - +33 1 42 76 49 61